

Service de Presse

Rennes, Ville et Métropole

Tél. 02 23 62 22 34

[@Rennes_presse](https://twitter.com/Rennes_presse)

Mardi 23 mars 2021

Démocratie locale

La Ville de Rennes lance le Printemps de la concertation



À partir du mercredi 24 mars 2021, la Ville de Rennes lance le **Printemps de la concertation**. Nature en ville, citoyenneté, sécurité et tranquillité publique, démocratie locale... autant de thématiques sur lesquelles les Rennais et Rennaises sont invités à s'exprimer pour co-construire le futur de leur ville.

De nombreuses concertations sont actuellement en cours (piscine de Villejean, Mission 5G, plan de circulation Sud Gare, Charte construction et citoyenneté...). De nombreuses séquences de concertation se concentreront en avril et mai, auxquels les habitants pourront prendre part via la plateforme de la Fabrique citoyenne.

Les séquences de concertation en cours et à venir

Le Printemps de la concertation se décline à travers plusieurs dispositifs de concertation :

- **Le budget participatif #5** se poursuit avec le vote en ligne qui aura lieu du vendredi 2 avril au dimanche 18 avril inclus. Les Rennais et Rennaises pourront également voter en papier dans 13 lieux de vote en quartiers (en respectant les mesures sanitaires). 3,5 millions d'euros sont investis par la Ville pour réaliser les projets lauréats.

-
- **Le livre blanc de la sécurité et de la tranquillité publique.** La Stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance, engagée sur la période 2015-2020, est arrivée à son terme. Ce document, construit en concertation avec les habitants, constitue la feuille de route partagée entre la Ville et ses partenaires privilégiés (État, Parquet, Département et acteurs institutionnels et associatifs) autour des questions de sécurité et de tranquillité publique. Des ateliers en visioconférence autour des principaux enjeux rennais auront lieu du samedi 17 au jeudi 22 avril. Des permanences d'informations seront également assurées dans les divers lieux de la ville du samedi 3 au vendredi 16 avril.
 - **La charte de l'arbre en ville.** Réalisée avec des associations, des experts, des urbanistes et les habitants, elle présente les engagements de la Ville pour favoriser la place de l'arbre à Rennes. La phase de concertation qui s'engagera au printemps vise à associer les professionnels confrontés à la question des arbres dans leur projet (promoteurs, propriétaires, bailleurs, etc.) à la constitution de cette charte.
 - **Une nouvelle Charte de la démocratie locale.** Élu.e.s, Rennaises et Rennais, comment partager les décisions de la collectivité ? Comment prendre en compte l'expertise citoyenne ? Comment faire de la démocratie locale un outil d'inclusion, d'émancipation et de justice sociale ? C'est à ces questions qu'entend répondre la nouvelle charte de la démocratie locale. Adoptée pour la première fois en 2015, cette charte doit être révisée grâce à une réflexion axée sur 5 grandes thématiques : l'organisation des conseils de quartier, les méthodes et les instances, le budget participatif, l'information aux et par les habitants et la formation des citoyens. Ce dispositif débutera le mercredi 24 mars (avec la réunion du comité de suivi réunissant les habitants représentant les quartiers, les associations, les comités consultatifs et le conseil citoyen rennais) et durera jusqu'à l'été avec l'organisation des 5 ateliers ouverts à toutes et tous sur inscription.

De futurs communiqués préciseront les détails de chacun des dispositifs de concertation.

Pratique

- Toutes les informations sont à retrouver sur [le site de la Fabrique Citoyenne](#) et en s'abonnant à la Lettre d'information mensuelle de la Fabrique citoyenne.

Pièce-jointe

- Visuel de la campagne de communication du Printemps de la concertation.